

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 06 juin 2024

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20240606-DEL06062024_03-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procurations : 4

Présents (8) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Myriamne Bertrand, Conseillère Municipale
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Roger Clay, Administrateur

Excusés (5) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Philippe Cordier
François Diot, Conseiller Municipal
Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin
Serge Jentzer, Administrateur – procuration à Nathalie Gemza

DEL06062024-03

**AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT
CESSION DE L'AUTORISATION DE L'EHPAD "DANIEL BENOIST"**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L313-1,

Vu le décret n°2020-254 du 13 mars 2020 relatif aux modalités de la cession prévue à l'article L313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°DEL20092021-03 du 20 septembre 2021 du Conseil d'Administration du CCAS de Nevers portant cession de l'autorisation de l'EHPAD "Daniel Benoist" et de ses services annexes au bénéfice du Groupe "SOS Séniors" et signature du protocole CCAS/Groupe "SOS Séniors",

Vu l'arrêté n°ARSBFC/DA/2021-138 du 24 décembre 2021, portant cession de l'autorisation délivrée au CCAS de Nevers pour le fonctionnement de l'EHPAD "Daniel Benoist" situé à Nevers au profit de l'association Groupe "SOS Séniors",

Vu l'arrêté préfectoral D22-1547 du 28/12/2022, portant désignation de l'attributaire du reversement des sommes dues et portant fixation du montant des sommes devant faire l'objet dudit reversement,

Considérant que le protocole d'accord portant cession de l'autorisation de l'EHPAD "Daniel Benoist", signé le 21 septembre 2021 entre le CCAS de Nevers et le

Groupe "SOS Séniors" prévoit en son article 4.1 "le versement d'une subvention destinée à équilibrer les charges nouvelles générées par la prise en charge de l'activité de restauration" estimée à 116 204.46 € en 2022, les montants 2023, 2024 et 2025 étant déterminés sur la base du prévisionnel de dépenses et recettes,

Considérant que le versement des réserves de l'EHPAD "Daniel Benoist" intervenu après la signature du protocole, a modifié le contexte de cet engagement et qu'aucune contribution n'a été versée pour les années 2022 et 2023,

Considérant qu'au regard du résultat déficitaire de l'exercice 2023 de l'EHPAD "Daniel Benoist" et de l'épuisement des réserves justifié après du CCAS et dans la perspective du CPOM à venir, les conditions définies à l'article 4 du protocole se doivent d'être modifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver les termes de l'avenant au protocole d'accord portant cession de l'autorisation de l'EHPAD "Daniel Benoist" signé le 21 septembre 2021 qui prévoit un versement de 55 000 € pour l'année 2024 au profit du Groupe "SOS Séniors" en compensation des charges liées au Service Restauration de l'EHPAD "Daniel Benoist",
- D'autoriser le Président à signer cet avenant et tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).


**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**